

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-545/SG/FP Constatant l'avancement d'échelon d'un agent technique et ouvrier du corps territorial des Travaux publics et du port .

n° 75-545/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
24 mars 1975

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1975

Date du numéro
25 avril 1975

TEXTE INTÉGRAL

Est constaté, pour compter du 1er janvier 1974, le au 3e échelon dans le grade d'agent technique et ouvrir classe du cadre territorial des Travaux publics et du M. Ali Abdi Cherck, agent technique de 1re classe, 2e en service au port de commerce de Djibouti (Ministère du portet des Regies industrielles).